

BULLETIN DU RÉSEAU ALPIN DES ESPACES PROTÉGÉS

R éseau A lpin des E spaces P rotégés
R ete delle A ree P rotette A lpine
N etzwerk A lpiner S chutzgebiete
M reza Z avarovanih oblnocij v A lpah

É D I T O R I A L

Les Alpes constituent au cœur de l'Europe une région exceptionnelle par son patrimoine naturel et culturel. Elles sont l'espace de vie d'une population qui a su façonner et protéger à travers les siècles ce patrimoine. Cette richesse naturelle et culturelle doit être conservée tout en assurant une qualité de vie adéquate aux populations alpines. Les formes de protection de l'espace, des écosystèmes, de la faune et de la flore sont multiples et s'intègrent dans le milieu socioculturel des différents pays alpins. Le maintien d'une population active contribue autant à la protection du milieu physique et des paysages culturels des Alpes qu'une politique de conservation. Je suis convaincue que ces deux volets d'une même politique sont plus que jamais indispensables pour garantir la biodiversité et le développement durable dans les Alpes.

Pour atteindre ce double objectif, les états alpins ne peuvent se borner aux frontières nationales. C'est pour cette raison que les sept pays alpins ont signé en 1991 la Convention sur la Protection des Alpes sachant que la coopération internationale sera une étape décisive pour la qualité future de l'espace alpin. Cette convention essaie de donner des réponses à des problèmes actuels de l'Arc Alpin comme ceux des transports, de l'agriculture de montagne, du tourisme ou de la protection de la nature. La France a souhaité pendant sa présidence de la Convention Alpine participer activement à l'application de ce traité international en favorisant les actions pragmatiques venant de la base. Elle a proposé la création d'un réseau alpin de coopération des espaces protégés afin de permettre aux gestionnaires des espaces protégés et aux populations concernées de réaliser des échanges dans tous les domaines se rapportant aux différents protocoles de la Convention et de contribuer ainsi à la réalisation d'un réseau international d'aires protégées prévu dans le protocole « Protection de la Nature et Entretien des Paysages ».

La volonté de coopération des espaces protégés des Alpes s'est manifestée lors de la première conférence internationale de Gap et la première année d'activité du « Réseau Alpin des Espaces Protégés », coordonné par le Parc National des Ecrins, a montré l'utilité du renforcement des échanges entre gestionnaires d'aires protégées. Je me réjouis en particulier des nouveaux partenariats qui ont pu être bâtis et des actions qui ont pu être menées pour la première fois à l'échelle de l'Arc Alpin tout entier. Ces actions trouvent une application concrète au niveau des régions biogéographiques et sont conformes à la philosophie du futur réseau « NATURA 2000 ».

Si les Alpes constituent un espace culturellement hétérogène, les sensibilités et problèmes environnementaux sont souvent semblables et les solutions parfois transposables d'une région alpine à une autre. Ces solutions doivent tenir compte d'une logique intégrant l'homme comme un des éléments déterminants pour l'évolution du milieu naturel. Je resterai attentive à ce que l'aménagement du territoire s'appuie à la fois sur les aspects de protection et de développement durable et je pense que cette démarche poursuivie par l'ensemble des pays alpins peut être exemplaire pour d'autres régions européennes.

Dominique VOYNET
Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement



Dominique VOYNET
Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

SOMMAIRE

N° 2 / 3 DECEMBRE 1997

Editorial

Dominique VOYNET

Témoignages

Préface

Patrick OLLIER

Le plus grand Parc National « forestier » d'Autriche est ouvert

Le projet LIFE «Ursus»

Rencontre avec le symbole du Parc Naturel des Préalpi Giulie: la Bartavelle

Un exemple de protection sans frontières

La collaboration internationale du Parc naturel régional du Queyras

Un jeune parc à la recherche d'ouverture internationale

Vie du Réseau

La collaboration entre les parcs nationaux de la Vanoise et de Berchtesgaden se renforce

Le SOIA et les espaces protégés

Ouverture vers les montagnes de l'Europe : EUROSITE

Résultats des travaux sur l'Aigle royal et le Gypaète barbu

Atelier de travail international sur les grands ongulés

Site INTERNET

Mouvement au Réseau

Echange de personnels entre espaces protégés

Coopération internationale entre les parcs nationaux des Hohe Tauern et des Ecrins

Projet ECOPARC

Actualités

Adresses utiles : les Parcs naturels italiens et les Parcs naturels régionaux français

Entre Valais et Bauges

Rencontres de Chambéry en juin 1998

La typologie des espaces protégés alpins

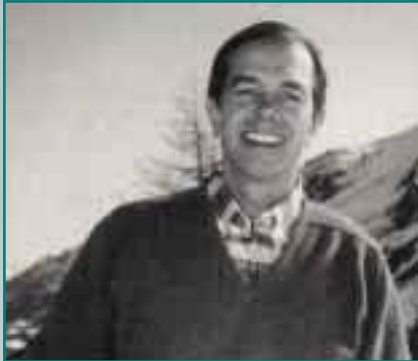
Atelier Bouquetin

A propos de la deuxième Conférence Internationale des Espaces Protégés

Rencontre et débats en Vanoise

Publications

Interview du Président du Conseil d'administration du Parc National des Ecrins



Patrick OLLIER
Président du Conseil d'Administration
du Parc National des Ecrins

Que signifie pour vous le fait que le Parc National des Ecrins soit chargé du dossier de l'animation du Réseau Alpin au sein de la Convention Alpine ?

Patrick OLLIER : La mission confiée par le gouvernement français de l'animation du Réseau Alpin des Espaces Protégés est tout d'abord la reconnaissance de la qualité du travail accompli par les agents et la direction du Parc depuis des années dans les différents domaines qui correspondent à la mise en œuvre de la Convention Alpine. C'est aussi la

reconnaissance d'un dynamisme qui a toujours animé l'équipe du Parc National des Ecrins par la mise en œuvre de relations plus constructives avec les autres espaces protégés européens, ce qui me paraît indispensable pour les prochaines années.

Quelle est, selon vous, l'utilité de cette initiative pour la protection des Alpes et les questions de développement durable sachant que le Réseau Alpin intervient dans ces deux domaines ?

Patrick OLLIER : Dans cet esprit, la mise en place de ce Réseau Alpin est extrêmement importante, car elle permet de comparer les expériences et de s'inspirer d'initiatives construites de la part de nos partenaires. Outre les expériences partagées et une meilleure efficacité dans la réalisation des objectifs d'un parc national, il est important qu'à travers ce réseau, au niveau de l'ensemble du massif alpin, nous puissions promouvoir les indispensables initiatives de protection en les intégrant dans le cadre plus large du développement durable pour chacun des espaces concernés. Protection et développement doivent aller de pair pour les populations des espaces concernés. La mise en réseau est de nature à être plus efficace pour atteindre ces objectifs.

De quelle manière le Réseau Alpin des Espaces Protégés peut-il intervenir dans les relations entre gestionnaires d'espaces protégés et les populations alpines afin de promouvoir une meilleure acceptation des espaces protégés ?

Patrick OLLIER : Faire accepter par la population concernée la mise en place d'un espace protégé est une des principales difficultés, c'est vrai ! Pour nous, l'objectif est, grâce à ce Réseau Alpin, de mieux faire comprendre aux populations que, grâce à la protection, on peut également conduire un développement utile au maintien des populations dans ces zones montagnardes. Il s'agit, en fait, d'initiatives d'aménagement du territoire, il s'agit d'organiser les complémentarités, il s'agit également de mieux coordonner les initiatives des différents acteurs, tant pour protéger que pour, en même temps, développer. Il y a là une mission liée à l'aménagement du territoire dans l'ensemble du massif alpin dont nous voulons faire prendre conscience au plan des institutions européennes.

Le plus grand Parc National « forestier » d'Autriche est ouvert

Fondé fin juillet 1997, avec 165 km², c'est le deuxième Parc National d'Autriche par sa superficie. Il se trouve dans le sud-est de l'Autriche et comprend l'arrière massif du Reichramingen et le massif du Sengsen. Une des raisons principales de la grande superficie du Parc National a été l'accord général des propriétaires fonciers concernés pour intégrer la nouvelle structure. En ce qui concerne la longue discussion entamée avec l'Office National des Forêts, à qui la plus grande partie des territoires du Parc National appartient, une solution acceptable a pu être trouvée.

Une société a été créée pour assurer l'administration du Parc. Le Land et la République sont tout deux financeurs à 50 %. Le Parc National Kalkalpen est composé à 80 % par des forêts, avec plus de 30 types de forêts différents, ce qui en fait le premier parc national « forestier » d'Autriche. Le paysage est marqué par un relief karstique, un grand nombre de sources, de gorges profondes et un réseau hydrographique, non modifié, de plus de 180 km de long. Les 10 millions d'arbres constituent l'habitat d'environ une cinquantaine d'espèces de mammifères, 120 espèces d'oiseaux et d'innombrables insectes, dont 4000 sortes de coléoptères. Des espèces remarquables comme les cerfs rouges, les chevreuils et les chamois sont présentes. D'autres animaux, comme la salamandre alpine et des oiseaux menacés d'extinction en Autriche, ont trouvé ici refuge. Ce Parc National ne doit pas devenir seulement une oasis pour espèces



Le Parc National Kalkalpen
Photo : Parc National Kalkalpen

menacées, mais doit rayonner sur toute la région avoisinante. Grâce à un tourisme doux, de l'emploi sera créé. L'organisme gestionnaire du Parc National sera générateur d'informations et de services. Pour atteindre une meilleure coordination régionale, un grand travail de coopération a été entrepris avec les professionnels du tourisme et le milieu agricole.

La constitution du Parc National n'est pas encore terminée, des extensions sont en projet et cela de manière intensive. L'espace protégé devrait avoir une superficie de 1400 km², dont 800 km² en Haute-Autriche, allant du « Totes Gebirge » jusqu'au « Salzkammergut ». Les 600 km² restants se répartissent dans la Styrie où des démarches officielles sont déjà engagées.

Parc National Kalkalpen

LE PROJET LIFE "URSUS" - Protection de la population de l'ours brun du Brenta

Dans le territoire du Parc Adamello Brenta, situé dans le Trentin occidental (Italie), survivent les derniers spécimens d'ours brun alpin, en risque sérieux d'extinction car victimes d'un lent mais perpétuel déclin numérique.

Le Parc, dont l'une des fonctions consiste en la sauvegarde de l'ours, en collaboration avec la Province Autonome de Trente, encourage depuis plusieurs années les nombreuses activités d'étude, de monitoring et de prévention. Récemment, le Parc a estimé qu'il était indispensable de démarrer des initiatives visant à redynamiser la population des ours. Aussi, sur la base des indications fournies par M. Wolfgang Schroeder dans le Plan Faunistique du Parc, a été proposée l'introduction de quelques spécimens d'ours provenant de Slovénie où la population est évaluée à une centaine d'exemplaires et dont l'affinité génétique avec les ours du Trentin a été démontrée.

Pourtant, de nombreux obstacles ont ralenti le "Projet exécutif pour la récupération de la population des ours du Brenta", et pour les franchir, le Parc et la Province Autonome ont contacté et impliqué directement les acteurs intéressés, en particulier le Ministère de la Santé italien, préoccupé par l'éventuelle introduction de la rage provenant de la Slovénie et l'Institut National pour la Faune Sauvage convaincu de l'éminente nécessité d'approfondir les études préliminaires au démarrage du projet d'introduction. Parallèlement, la Commission Européenne a considéré d'importance internationale le projet proposé par le Parc qui a obtenu un cofinancement sur le Programme LIFE-Nature nommé "Projet Ursus". Cette intervention active entre dans le plan d'action engagé par de nombreux pays européens et dont l'objectif consiste à assurer la surveillance et l'évolution des populations d'ours encore existantes et le retour de ces populations dans des habitats aptes à les accueillir.

Dans la première phase, le projet Ursus propose une intervention de longue durée, qui a pour but d'atteindre la valeur du « Minimum de Population Vivante ». Son caractère est expérimental : sa réalisation et la vérification des résultats obtenus vont permettre de recueillir des informations fondamentales pour les démarches suivantes.

Une capture de trois animaux issus de la population d'ours slovènes est prévue. En effet, c'est de la Slovénie que proviennent tous les ours qui, ces dernières années, ont pénétré en Italie ainsi qu'une partie de ceux qui ont migré en Autriche. Les ours seront libérés à l'intérieur du Parc, équipés de colliers émetteurs et constamment surveillés pour des raisons de sécurité et de recherche. Etant donné sa valeur hautement culturelle et sociale, il est évident que le projet prévoit un important programme d'actions visant à sensibiliser et à informer.

D'un point de vue sanitaire, les contacts pris par le Parc et le Ministère de la Santé avec les partenaires slovènes permettent d'envisager une possibilité d'identification des zones balcanes non contaminées par la rage. De plus,

l'ours est un animal peu réceptif à ce type de pathologie.

Sur le plan technique, l'Institut National pour la Faune Sauvage s'occupe de la coordination d'une étude exhaustive de faisabilité qui prendra en considération tous les aspects liés à l'éventuel lâcher d'ours : les possibilités environnementales du territoire potentiellement impliqué dans la future expansion de la population d'ours (Trentin - Haut-Adige, Lombardie, Vénétie), les interactions entre les ours et les activités anthropiques, les comportements de la population à l'égard des ours et à leur introduction sur le territoire. Le Parc réalisera un sondage d'opinion auprès de 1.500 personnes ainsi qu'une étude socio-économique qui mettra en évidence toutes les conséquences possibles, négatives ou positives, du projet.

On peut espérer que l'étude aboutira à des résultats positifs, ce qui permettrait de réaliser les premiers lâchers d'ours à partir du printemps 1998. Le Parc et ses partenaires sont, en fait, convaincus que l'environnement naturel n'a pas subi d'altérations trop violentes et que la diminution du nombre d'ours est plutôt due à des phénomènes engendrés par la forte persécution de l'espèce existant dans le passé.

Il est important de préserver une continuité "culturelle" de la présence de l'ours dans les zones où la population a depuis toujours l'habitude de vivre avec l'espèce. Aussi, le programme d'information et de diffusion sera adressé en premier lieu aux populations

locales, à l'opinion publique en général et aux nombreux visiteurs qui chaque année fréquentent le Parc.

En cas de démarrage du projet, le Parc peut compter sur la collaboration de la Province Autonome de Trente, de la Wildbiologische Gesellschaft de Munich (institut de recherche coordonné par M. Wolfgang Schroeder, qui a contribué à l'élaboration du texte du projet et qui a une expérience de la capture des ours qui remonte à plusieurs années), de l'Institut National pour la Faune Sauvage, du Groupe opérationnel Ours Trentin (qui, depuis de nombreuses années, travaille avec le Parc sur la recherche et le monitoring de la population des ours). En outre, le Parc a l'intention de réaliser une coordination entre les associations environnementales, et en particulier avec le W.W.F. engagé depuis longtemps dans la sauvegarde de l'ours.

Luca MALESANI
Parco Naturale Adamello Brenta

L'ours brun : un hôte rare



T
E
M
O
I
G
N
A
G
E
S

S

E

G

A

N

G

I

O

M

E

T

Rencontre avec le symbole du Parc Naturel des Préalpi Giulie : la Bartavelle (*Alectoris graeca*)

En se promenant sur les prairies alpines ou le long des versants en pente et des couloirs, il arrive, parfois, d'entendre soudain un battement d'ailes et d'observer des oiseaux aux couleurs grisâtres qui se lancent vers la vallée en vol rapide et bas sur le terrain, et disparaissent rapidement derrière les premières côtes ou reliefs. Bien souvent, la rencontre s'achève avec ces sensations rapides, ne laissant pas même le temps d'apprécier l'aspect et les couleurs de ce merveilleux gallinacé.

La Bartavelle (*Alectoris graeca*) est présente en Italie, sur tout l'Arc Alpin, sur une partie des Apennins et en Sicile. En général, elle fréquente des milieux caractérisés par des pentes importantes et par des zones en plein air recouvertes par une végétation constituée d'herbe et d'arbustes entrecoupée de roches et de pierrailles. Elle préfère les prairies xérophi les recouvertes d'une couche herbacée et discontinue. Elle supporte aussi une couverture arborescente clairsemée à condition d'être à proximité d'une zone rocheuse. La Bartavelle supporte bien le froid, mais résiste difficilement à un enneigement prolongé. Habituellement, en hiver, la Bartavelle descend à des niveaux inférieurs et se localise sur les versants méridionaux, en été elle fréquente aussi les versants exposés au nord. A moyenne et basse altitude, outre les endroits rocheux et à la végétation de steppe, elle occupe aussi des zones qui ont été déboisées pour des raisons zootechniques et/ou agricoles (prairies, pâturages, exploitations agricoles). La mise en friche et l'abandon généralisé de ces activités a amené à une réduction sensible des milieux propres à cette espèce (pousse de la végétation, restauration de la couverture arborescente). Dans les Alpes, la Bartavelle fréquente un créneau d'altitude assez ample mais elle est plus dépendante de la typologie environnementale du milieu que de l'altimétrie.

A partir des années cinquante, on a remarqué une diminution rapide de leur nombre avec une progression plutôt régulière allant d'est en ouest. Dans certaines zones, le phénomène s'est largement manifesté portant leur nombre à un dixième de la population initiale. Ce déclin est dû à une série d'éléments négatifs que l'on peut attribuer à des facteurs climatiques, à l'abandon des activités agricoles de montagne, au braconnage et aux activités de chasse excessives. La situation a engendré un déséquilibre individuel - ectoparasitaire ayant des effets épidémiques. Heureusement, ces dernières années, l'espèce apparaît, au moins dans certains secteurs alpins, en faible reprise. La période difficile que la Bartavelle a traversé avait déterminé son exclusion des espèces que l'on peut chasser, mais seulement de manière transitoire puisque depuis quelques années, l'espèce est à nouveau objet de chasse.

Dans le cadre des activités encouragées par le Parc Naturel des Préalpi Giulie un programme de recherche a commencé, dont le but est de définir le statut de la Bartavelle sur deux zones échantillons représentatives des prairies de la zone préalpine (Mont Plauris) et de la

zone alpine interne (Mont Canin). L'analyse est effectuée en collaboration avec le Prof. Paolo De Francesci et complétée par une



La Bartavelle (*Alectoris graeca*)

étude environnementale de type végétatif et phytosociologique menée par le Dr. Maurizio Odasso. Afin d'évaluer la densité de la population de Bartavelles dans les deux zones, des recensements sont effectués durant la période (allant d'avril à juin) où les couples démontrent une forte territorialité et les mâles émettent un appeau dont le final s'accélère en croissance. On doit alors effectuer les parcours établis, entre 4 heures et 9 heures du matin, avec un magnétophone qui reproduit l'appeau du mâle dans le but de stimuler sa réponse. Tous les 200 à 300 mètres, on renouvelle une stimulation et on note sur la carte chaque contact. Il est nécessaire de répéter le recensement plusieurs fois afin de disposer de données sûres et d'analyser, si possible sur plusieurs années, les variations du phénomène dans le temps.

Les résultats mettent en évidence une densité beaucoup plus élevée dans les prairies préalpines du Plauris par rapport à celles alpines du Canin. En particulier dans la première zone ont été contactés pour la première fois au moins 7 exemplaires mâles sur une superficie de 100 hectares et donc la densité probable est de 10 mâles sur 100 hectares. Il s'agit des valeurs les plus élevées qui ressortent des études menées sur les Alpes jusqu'à présent et de grande importance au niveau européen. Cependant ces données se réfèrent seulement à la première année d'étude et on souhaite que la recherche puisse continuer pour pouvoir disposer d'informations sur un certain nombre d'années. Les recensements d'été, effectués avec des chiens d'arrêt, ont abouti à des résultats partiels qui ont permis de mettre en évidence un succès de reproduction très faible.

L'analyse de l'habitat a mis en évidence une forte prédilection de la Bartavelle pour les formations végétales herbacées à caractère pionnier, xérophile ou thermophile, présentes sur les pentes les plus raides. En fait, l'espèce est liée au maintien d'une couche herbacée ni trop dense ni trop haute, conditions présentes aux niveaux les plus élevés et dans les prairies thermo-xérophi les dans les milieux quasi abandonnés où la dynamique de la végétation est particulièrement lente. Dans les zones où le progrès d'évolution vers la couche forestière originelle est plus rapide, l'habitat devient progressivement moins favorable pour l'espèce et seules les activités agricoles, en particulier les pâturages, pourraient inverser la tendance actuelle. Aux altitudes inférieures, ce facteur a déjà déterminé la disparition de la Bartavelle, qui autrefois était très présente jusqu'à la périphérie des villages.

On assiste donc, au moins sur une partie du milieu occupé, à une évolution du paysage végétal qui mènera à une diminution de la population sur le territoire. Le phénomène doit être relié à une tendance en cours et d'ordre général qui tend à ramener le milieu vers les conditions d'origine. Cela implique une variété environnementale moins importante et souvent une réduction, au niveau local, de la biodiversité. On rappellera que les modifications sur l'environnement et donc sur le microclimat, induites par certaines activités humaines ont causé la pénétration d'espèces originaires de la Méditerranée vers le nord, qui dans les Préalpi Giulie se superposent à des éléments alpins et septentrionaux. En particulier, les pâturages et la fenaison peuvent favoriser le développement de la Bartavelle ainsi que d'autres espèces comme le Tétralyre, le Chocard des Alpes, le Râle des genêts et certains rapaces diurnes comme le Faucon crécerelle, le Circaète, l'Aigle royal et le Vautour fauve, sans oublier le lièvre, la marmotte et d'autres espèces.

En tout état de cause, il faut établir des priorités et éventuellement l'adoption de stratégies opérationnelles précises. En effet, chaque intervention favorisera certaines espèces au détriment d'autres et c'est pour cette raison que les choix doivent se fonder sur l'importance accordée aux différentes composantes de l'environnement et de la faune.

Fulvio GENERO
Parc Préalpi Giulie

Un exemple de protection sans frontières

L'homme repousse aujourd'hui des barrières pour protéger le milieu dans lequel il vit et cela contre le déséquilibre et la destruction. Sous le slogan « Dépasser les frontières », le château de Taufers, dans la vallée de l'Ahrn (Sud-Tyrol), a hébergé du 8 mai au 7 septembre 1997, deux expositions : « Minéral et Fer » et « La protection de la nature sans frontières ». La genèse géologique des Alpes orientales était au centre des débats, tout comme le travail de coopération transfrontalière entre le Parc Naturel Riesenferner-Ahrn dans le sud Tyrol, le Parc National des Hohe Tauern et la Réserve Naturelle Zillertaler Hauptkamm.

Cette exposition devrait encourager d'autres initiatives de la sorte et encourager chaque pays à plus de responsabilité concernant l'héritage naturel commun. Avec une superficie de 2500 km², ces 3 espaces constituent un raccordement transfrontalier d'espaces protégés. L'exposition, « La protection de la nature sans frontières », a mis l'accent sur une législation en matière de protection de la nature

dépassant les frontières. Maintenant, il s'agit d'entretenir les contacts établis et de s'investir de manière plus intensive dans les buts et les projets communs. Il est prévu la réalisation et l'entretien de chemins transfrontaliers, d'expositions basées sur le même principe que celles citées, ainsi que de projets de recherche au-delà des frontières et la participation commune à des projets de l'Union Européenne.

Le Sud-Tyrol veut travailler à l'avenir de manière plus étroite avec le Parc National des Hohe Tauern afin de mettre en place un système d'information pour les visiteurs. Des rencontres régulières ainsi que des ateliers organisés conjointement dans différents domaines devraient permettre un fructueux échange d'expériences. Le développement futur des espaces protégés doit être évoqué au niveau international.

Parce que différents points de vue, différentes connaissances et expériences sont nécessaires à la gestion de chacun de ces espaces protégés, il est essentiel de développer de manière systé-

matique, la coopération et l'échange d'expériences entre chaque parc. De telles initiatives demandent l'engagement de chaque pays pour la protection de l'héritage naturel européen. Elles ne serviront pas seulement à la protection de la nature mais aussi au rapprochement entre les populations. Le Parc Naturel Riesenferner-Ahrn créé en 1988 et agrandi en 1994, atteint une dimension européenne, car directement frontalier avec le Parc National des Hohe Tauern, dont la date de création remonte à 1971. Et même si quelques orientations diffèrent dans le Parc National des Hohe Tauern, l'intensité des mesures de protection de la nature y est tout à fait comparable à celle du parc du Sud-Tyrol.

Dr. Arthur KAMMERER
Chef de Service Parcs Naturels
Bozen

La collaboration internationale du Parc naturel régional du Queyras

Le Parc naturel régional du Queyras est très largement imbriqué dans le territoire italien au point que le puissant et majestueux Mont Viso est, depuis toujours, la montagne mythique du massif, de part et d'autre de la frontière. A cette osmose géographique s'ajoute la conscience qu'ont les voisins français et italien de cette partie de l'arc alpin français d'appartenir à la même communauté culturelle : celle des Escartons.

En effet, de 1343 à 1713, les communautés d'Oulx, de Pragella, de Casteldelfino, du Briançonnais et du Queyras s'administrent de manière relativement autonome dans le cadre de ce qu'on appelle encore la " République des Escartons ". De ces quatre siècles de vie commune, les habitants de ces hautes vallées ont conservé nombre de traditions et en particulier la langue. Les échanges plus ou moins clandestins de différentes denrées, les migrations régulières à travers la frontière, puis l'implantation de nombreux migrants ont, depuis, maintenu des relations étroites entre les populations que les conflits armés eux-mêmes n'ont pas interrompus.

Il est donc tout à fait naturel que ces échanges spontanés permanents génèrent des collaborations plus organisées. " De l'habitation au musée, les meubles du Queyras ", c'est le thème d'une exposition organisée à Cunéo puis à Gap en 1989 qui mobilisa des mois durant le Parc naturel régional du Queyras, le Musée de Cunéo, le Musée Départemental de

Gap et le Musée Dauphinois, le Musée de Genève et même le musée parisien des Arts et Traditions Populaires. Le catalogue bilingue édité à cette occasion reste un document de référence.

L'association franco italienne des pays du Mont Viso organisa différents échanges professionnels et différentes manifestations commerciales, puis, avec le concours des associations G.T.A. française et italienne et du Parc naturel régional du Queyras, ce fut l'édition et la diffusion d'une carte des itinéraires transfrontaliers de randonnée pédestre. Pendant le même temps, l'office de promotion du Queyras et la Comunità Montana Val Germanasca concevaient et assuraient la promotion d'un itinéraire autour du Bric Bouchet (pédestre, équestre et V.T.T). Chaque année, une course est organisée entre Abriès et Prali dont le succès ne se dément pas.

Puis ce fut le programme d'initiative communautaire INTERREG I qui permit de faire progresser les recherches autour des sites miniers de Saint-Véran, Perosa-Argentina et de l'Argentière et d'engager avec la Communauté Montana Val Pellice un certain nombre d'actions :

- réintroduction du Bouquetin
- étude sur la Salamandre de Lanza
- formation des acteurs du tourisme de nature
- échanges scolaires.

Avec INTERREG II, c'est à la création d'une cartographie thématique des ressources de leurs territoires que vont s'attacher le Queyras et le Val Pellice. Entre le Val Pô et le Queyras, sur la route du sel, on s'apprête à réouvrir le tunnel de la Traversette percé en 1498 par le Marquis de Saluces. Le Rotary Club Italien et la chaîne hôtelière française des Logis de France sont les partenaires de cette opération.

En 1992, c'est à Château-Queyras que s'est déroulée la fête traditionnelle de la " Valaddo " qui a réuni plusieurs centaines de participants et chaque automne les artisans du Queyras participent à la foire d'Acceglio. C'est par ces actions souvent modestes mais concrètes que le Parc du Queyras fonde sa collaboration avec ses amis et partenaires italiens.

Christian GROSSAN
Directeur
Parc naturel régional du Queyras

S

E

G

A

N

G

I

O

M

E

T

Un jeune parc à la recherche d'ouverture internationale

Le Parc delle Orobie Valtellinesi couvre le versant nord de la chaîne des Alpes Orobie et s'étend sur une longueur de 60 kilomètres environ dans la région de Sondrio, depuis Piantedo jusqu'à Aprica pour une surface de 44.000 hectares environ. C'est la Loi Régionale n° 57 du 15 septembre 1989 qui a institué le Parc dont la gestion a été confiée à une association constituée par les Communautés Montagnardes Valtellinesi de Tirano, de Sondrio, de Morbegno et par la Région de Sondrio. L'association officiellement constituée en 1995 mène son action en tenant compte aussi bien des exigences naturelles que des exigences socio-économiques locales.

Le Parc est constitué d'une douzaine de vallées transversales, de plusieurs sommets dont certains dépassent les 3.000 mètres d'altitude et de plusieurs cols qui le mettent en relation avec le versant des Alpes Orobie de la région de Bergame et avec les régions de Lecco et de Brescia. Il comporte trois portes principales : Aprica, Albosaggia, Albaredo qui constitueront les centres d'accueil et de visite. Nombreux sont les accès au Parc situés à proximité des parkings d'où se développe un vaste réseau de sentiers équipé de nombreuses aires aménagées qui intègrent des petites maisons en bois, utilisées comme points de contact et d'information, où l'on peut trouver à certaines périodes de l'année un animateur du Parc. Le parcours principal du Parc est le Grand Chemin des Orobie qui le traverse dans sa longueur tout en côtoyant des endroits de grand intérêt historique et naturaliste.

L'environnement est typiquement alpin et se diversifie progressivement passant des pâturages du fond de la vallée, à la forêt de latifoliés, de conifères jusqu'à ce qu'on atteigne la prairie typiquement alpine située au-delà de la limite de végétation arborescente. Dans les différents biotopes du Parc, se trouvent la plupart des espèces végétales connues parmi lesquelles des espèces endémiques et pratiquement toutes les espèces animales caractéristiques de l'environnement alpin, sauf "les grands prédateurs" en voie d'extinction dans tout l'arc alpin, exception faite pour l'Aigle royal qui niche régulièrement dans le Parc. La réalisation de l'observatoire eco-faunistique alpin non loin de la Porte du Parc est d'un intérêt particulier : il s'agit d'une étendue de plus de 20 hectares, à l'intérieur de laquelle le visiteur a la possibilité de connaître la nature et d'observer, dans leur milieu, la plupart des espèces animales et végétales présentes dans le Parc des Orobie Valtellinesi, et en particulier celles en voie de disparition ou d'extinction.

Un compromis acceptable entre les exigences naturalistes et humaines a ainsi été réalisé. Il part du principe que, pour aimer, respecter et sauvegarder la nature, il est nécessaire de la connaître. L'Association de gestion a une préférence pour les initiatives qui unissent des finalités de strict contenu environnemental à un soutien économique de la population, à travers la valorisation du patrimoine environnemental. Ainsi, il est prévu de financer des projets qui s'adressent tout particulièrement à

plexes de bâtiments d'intérêt historico-environnemental, en relation avec des activités liées à l'espace protégé ;

- la réalisation d'équipements de loisir touristique (chemins, parcours, points d'information, aménagements complémentaires).

En effet, les principaux objectifs du programme d'intervention du Parc prévoient :

- la promotion socio-économique des communautés locales qui doivent participer à la vie du Parc grâce à l'essor du rôle traditionnel de conservation et de défense du territoire;

- la concentration des flux touristiques dans les centres habités, là où le Parc peut le mieux fournir ses services aux visiteurs afin d'alléger, en même temps, la pression touristique dans les zones de plus grande sensibilité environnementale.



Le 22 septembre 1997, les représentants italiens rencontrent leurs homologues de Chartreuse
Photo : Parco Naturale delle Orobie Valtellinesi

Ainsi, le Parc cherche à stimuler l'augmentation de la demande de loisirs touristique et environnemental à travers l'amélioration des services et ce en priorité dans les centres habités limitrophes. Un tel choix est indispensable pour favoriser des investissements nouveaux (activités de réception, de restauration et de service) du côté des privés dans le but de créer un nouvel essor économique et d'augmenter les potentiels d'emploi pour les communautés locales.

Le Parc delle Orobie Valtellinesi travaille à la réalisation des mesures prévues par la Convention Alpine dans le cadre du protocole " Protection de la Nature et du Paysage " . C'est pour cela que le Parc entend collaborer activement au développement du Réseau Alpin des Espaces Protégés.

En effet, pour un jeune parc comme celui delle Orobie Valtellinesi, la collaboration et la confrontation avec les autres espaces protégés des Alpes représente une occasion de s'approprier les expériences déjà consolidées et d'avoir un point de repère pour ses propres objectifs et programmes. A ce propos, il est essentiel de créer un outil de communication télématique spécifique consacré aux communications et au partage des informations entre les différents gestionnaires des espaces protégés

du Réseau. Le Parc des Orobie est en train d'investir dans l'informatique pour offrir aux visiteurs des services de plus en plus modernes et immédiats et pour gérer le territoire à travers un système d'informations territoriales efficace.

Récemment, une délégation du Parc se composant de gestionnaires et d'élus (Patrizio DEL NERO, président du Parc, Luca MAXENTI, président de l'association des maires des communes du Parc, Mario BELLOLI, secrétaire général du parc, Dario RUTTICO, vice-président de la communauté de montagne, Giacomo LANZA, conseiller du parc, Valerio POLETTI, conseiller du parc) se sont rendus dans les Alpes françaises pour une visite de travail de 3 jours. Ils ont été accueillis par les parcs naturels régionaux de la Chartreuse et du Queyras et le Parc National

des Ecrins afin de mieux connaître leur organisation. A cette occasion, des rapports de collaboration dans différents domaines d'activité ont démarré. Le voyage s'est avéré particulièrement intéressant, aussi bien pour la beauté des sites visités que pour la qualité des différents services offerts au public qui fréquente les espaces protégés. Mais l'aspect le plus satisfaisant du voyage a été le rapport d'estime qui s'est créé au sein des équipes responsables des différents parcs visités. Cela laisse présager des rapports de collaboration riches et essentiels dans le contexte du Réseau Alpin des Espaces Protégés.

Mario BELLOLI
Parc Naturel delle Orobie Valtellinesi

La collaboration entre les parcs nationaux de la Vanoise et de Berchtesgaden se renforce

Des représentants du Parc National de Berchtesgaden (Bavière) se sont rendus en visite de travail au Parc National de la Vanoise, du 22 au 26 septembre 97, faisant suite à une invitation de ce dernier. Le but de cette visite était d'approfondir les relations de travail et de collaboration commencées lors d'une première rencontre à Berchtesgaden en 1996.

Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

- organisation qualification et champ d'action des gardes-moniteurs au sein du Parc National de la Vanoise.
- utilisation des Systèmes d'Information Géographique comme base pour la recherche, les observations sur l'environnement et la gestion des espaces protégés.
- échanges de méthodes concernant le recueil de données faunistiques et botaniques dans la cadre des observations sur l'environnement.

La délégation de Berchtesgaden s'est montrée très impressionnée par les très fortes compétences et le grand engagement des gardes-moniteurs du Parc National de la Vanoise. Ce sera un exemple à suivre pour le projet de mise en place de gardes-moniteurs sur le territoire du Parc National de Berchtesgaden. De très bonnes suggestions pourront ainsi être retenues. Un séjour d'étude d'un agent du Parc National de Berchtesgaden en Vanoise a été programmé pour l'été 1998.

D'autre part, dans le cadre du programme d'échanges de personnel, il est prévu un séjour du spécialiste SIG de la Vanoise dans les services de Berchtesgaden. Un objectif est de constituer une banque de données commune permettant une représentation cartographique des biotopes. Ceci facilitera les échanges de données dans les domaines de la

recherche, de l'environnement et de l'aménagement. Les méthodes d'observation de la faune (entre autres, le Bouquetin, l'avifaune, les populations piscicoles) et de la flore devront être unifiées de la même manière.

Les autres thèmes abordés ont été l'éducation environnementale (accompagnement de visiteurs, centres d'information), les travaux de communication et les plans de gestion des parcs nationaux. Enfin, pour conclure cette rencontre, un programme commun de la future collaboration a été élaboré par le directeur de la Vanoise, Emmanuel de Guillebon et par le directeur-adjoint de Berchtesgaden, Josef Seidenschwarz.

Josef SEIDENSCHWARZ
Directeur-Adjoint
Parc National de Berchtesgaden.

*Une sortie sur le terrain ...
rien de tel pour renforcer les liens*
Photo : Guido Plassmann



Ouverture vers les montagnes de l'Europe : EUROSITE

Le réseau EUROSITE permet au Réseau Alpin une ouverture vers les autres montagnes de l'Europe. La création d'un pôle montagne au sein de cette structure élargit le champ d'action des parcs alpins en matière d'échange avec d'autres aires protégées des montagnes européennes. Ainsi le pôle montagne prévoit pour 1998 un atelier de travail dans le Parc National du Triglav sur le thème : « Gestion des alpages pour la conservation de la biodiversité. Problèmes de sur- et de souspâturage - mesures et stratégies ». Cet atelier ciblera notamment les méthodes utilisées par les différents pays ou parcs montagnards pour évaluer les impacts auxquels sont exposés leurs espaces naturels, les différentes méthodes de communication et de formation des acteurs et des populations intervenant dans la gestion

des pâturages, les méthodes de réengazonnement, les subventions possibles pour leur gestion et les mesures agro-environnementales de l'Europe. Deux autres ateliers sont d'ores et déjà annoncés : un colloque sur le tourisme vert et la gestion des comportements humains dans les aires protégées de montagne (Ecosse en 1999) et « la promotion des partenariats locaux et l'implication des acteurs locaux, politiques et économiques dans la gestion des espaces naturels de montagne ». Le Réseau Alpin vous tiendra au courant de ces actions. Si vous souhaitez des contacts avec d'autres espaces protégés montagnards de l'Europe, vous pouvez vous adresser au Réseau.

Le SOIA et les espaces protégés

Le Système d'Observation et d'Information des Alpes (SOIA) et le Réseau Alpin des Espaces Protégés datent de la même époque. C'est en effet la Conférence Ministérielle de Chambéry (décembre 1994) qui a décidé du principe de création de l'Observatoire des Alpes ; la Conférence Alpine de Brdo en a ensuite (février 1996) précisé le champ d'intervention et les règles d'organisation (qui prévoient d'ailleurs explicitement des liaisons avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés).

Le SOIA doit répondre à terme aux besoins d'information exprimés par les autorités responsables de la mise en œuvre de la Convention Alpine et de ses protocoles comme du grand public. Chaque partie contractante a désigné son centre de communication (celui de l'Union Européenne assurant de plus des fonctions d'unité de coordination), l'ensemble fonctionnant aussi en réseau supervisé par un groupe de travail. Chaque centre de communication est chargé de collecter les données requises puis de diffuser l'information une fois traitée. La réalisation du programme d'activité 1997-1998 doit être coordonnée, afin d'éviter incohérences et doublons, avec les actions menées par des organisations internationales fonctionnant aussi en réseau (Agence Européenne de l'Environnement par exemple).

Les six lignes d'activités actuellement mises en œuvre, qui ont toutes des rapports à des degrés divers avec les espaces protégés, concernent les indicateurs d'environnement et socio-économiques et le système de communication informatisé. Deux points méritent plus particulièrement d'être soulignés alors que les deux réseaux se mettent progressivement en place :

- Les connaissances et capacités d'expertise du Réseau Alpin des Espaces Protégés contribuent à la spécification, par le SOIA, des indicateurs relatifs à la nature et sa protection ;
- Les indicateurs d'environnement et socio-économiques produits par le SOIA constitueront des informations de cadrage propre à éclairer les gestionnaires des espaces protégés sur l'état des zones fragiles dont ils ont la charge et les pressions qui peuvent s'exercer sur elles.

Tel est l'enjeu de la collaboration naturelle entre nos deux systèmes que l'on peut envisager avec un certain optimisme.

Jérôme LAURENT
Responsable de l'unité de coordination
de l'Observatoire des Alpes.
Institut de l'Environnement
Centre commun de recherche

V

I

E

D

U

R

E

S

E

A

U

U

Résultats des travaux sur l'Aigle royal et le Gypaète barbu.

A

Lors de l'atelier de Morbegno (Mai 97), il a été décidé d'organiser au moins une réunion régionale par an (Alpes occidentales: France, Italie, Suisse romande; Alpes orientales: Allemagne, Autriche, Slovaquie, Liechtenstein, Suisse alémanique et Sud-Tyrol). Ces rencontres régionales ont l'avantage d'être organisées plus facilement (proximité et unité linguistique) et plus régulièrement. A l'occasion de ces rencontres portant sur l'Aigle royal et le Gypaète barbu, des points communs à l'ordre du jour des deux groupes de travail seront abordés afin que des échanges efficaces puissent s'établir.

E

S

En outre, des ateliers réunissant tous les participants auront lieu tous les deux ans. Le Réseau Alpin des Espaces Protégés se charge de l'organisation des rencontres pour le réseau Aigle Royal, les rencontres étant chaque fois préparées par le Réseau Alpin et un espace protégé accueillant la manifestation. Le réseau Gypaète Barbu, dont la structure est depuis longtemps opérationnelle, recevra une aide logistique de la part du Réseau Alpin dans les termes définis par la suite.

É

Pour les Alpes occidentales

Environ 20 spécialistes des Alpes occidentales se sont retrouvés à Arvieux en Queyras (30 septembre 1997), pour une séance de travail à l'initiative du Parc naturel régional du Queyras et du Réseau Alpin des Espaces Protégés. L'accent a été principalement mis sur l'Aigle royal dans la mesure où le Gypaète barbu fait déjà l'objet d'un suivi en réseau sur tout l'arc alpin.

R

U

Il est décidé de créer un réseau Aigle royal sur l'ensemble des Alpes en s'appuyant sur les espaces protégés, tout en souhaitant associer le monde associatif et les spécialistes travaillant sur cette espèce. Le futur réseau s'intéressera à la population plutôt qu'à l'espèce, la diffusion de données brutes pouvant prêter à des interprétations dangereuses. La structure envisagée est une structure par pays et par division territoriale au sein du pays (département, province, Land...). Il y aurait des correspondants pour chaque région et un coordi-

D

Atelier de travail international sur les grands ongulés

E

Dans le cadre du partenariat entre les parcs nationaux des Ecrins, du Triglav et des Hohe Tauern, le Parc National des Hohe Tauern a organisé une rencontre, les 2 et 3 octobre 1997, portant sur le thème suivant : « Les méthodes de monitoring des grands ongulés et la gestion du grand gibier » à Bad Gastein (Autriche).

Cette réunion de travail a réuni environ une vingtaine de représentants de parcs nationaux de l'arc alpin venant d'Allemagne, d'Autriche, de France et de Slovaquie, ainsi que des représentants d'associations de protection de la nature. Le Parc National Suisse et le Parc

V

nateur par pays : pour la France, le coordinateur désigné est Christian COULOUMY (Parc National des Ecrins) et pour l'Italie, Paolo FASCE. Des contacts seront pris avec les associations travaillant sur ce sujet afin de rassembler un consensus le plus large possible et d'obtenir une qualité d'échange et de compétences optimale. Une première démarche vise à établir l'état des connaissances actuelles à partir de quelques descripteurs démographiques simples (nombre de couples, aires, résultats de la reproduction, etc.) qui constitueront la base d'un protocole minimum commun d'observations pour toutes les Alpes afin de faciliter les échanges.

Trois axes thématiques principaux sont dégagés :

- description et suivi de la population
- gestion : pratiques sportives, baguages, modifications du milieu, etc.
- communication : plutôt sur l'espèce.

Un point régulier sera également fait sur l'état des recherches et études en cours.

D'autre part, un point spécial à l'ordre du jour, à la demande du groupe de travail sur l'Aigle royal pour la partie des Alpes orientales, a prévu de répertorier les Systèmes d'Information Géographique utilisés ainsi que les programmes informatiques les plus couramment employés. Les données ainsi collectées permettront de mettre en place, dans la mesure du possible, un système international d'échange de données avec pour objectif, entre autres, l'élaboration d'une carte de répartition spatiale des espèces.

Pour le Gypaète barbu, le premier point concernait la valorisation des données cumulées depuis une dizaine d'années. Dans la suite du relevé de décision de Morbegno, un numéro spécial du bulletin du Réseau Alpin des Espaces Protégés sera consacré au Gypaète. Il devrait paraître courant 1998. La coordination de la « Fondation for the Conservation of the Bearded Vulture (FCBV) » proposera un article faisant le bilan de 10 ans de suivi. Les sites de réintroduction pourront fournir les informations relatives aux lâchers, les coordi-

nateurs régionaux des informations relatives au suivi dans chacune des régions. C. COTON fournira des éléments scientifiques et cartographiques élaborés spécialement pour une compréhension claire du devenir des oiseaux. Ce numéro spécial aura une diffusion très large puisque outre les espaces protégés, il pourra être distribué à chacun des membres du réseau d'observateur.

Pour les Alpes orientales

Le deuxième atelier international sur l'Aigle royal organisé par le Parc National de Berchtesgaden a eu lieu les 28 et 29 octobre 1997. Il réunissait une vingtaine de spécialistes de l'Aigle royal venant des parties alpines, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Suisse et de l'Italie.

A la demande du groupe de travail des Alpes occidentales, les participants ont désigné des coordinateurs par pays, ces coordinateurs se mettront en rapport avec ceux désignés pour la partie occidentale des Alpes afin de fixer la structure et les objectifs du réseau Aigle royal pour toutes les Alpes. Pour l'Allemagne, les participants de l'Institut d'Ornithologie de Garmisch se sont déclarés prêts à remplir cette tâche. En Autriche, lors d'un prochain atelier au niveau national, le ou les coordinateurs seront désignés. Pour la Suisse, les personnes pressenties sont le Dr. David JENNY ou bien la Société Ornithologique de Sempach (Vogelwarte Sempach). Enfin pour la Slovaquie, il n'était pas encore possible de désigner un coordinateur.

Des informations complémentaires sur ces ateliers de travail sont disponibles auprès du Réseau Alpin des Espaces Protégés et des coordinateurs mentionnés dans cet article.

Franck GRANZOTTO

Guido PLASSMANN

*Réseau Alpin des Espaces Protégés
Parc National des Ecrins*

National de Kalkalpen (Autriche) se sont associés au groupe de travail qui s'est constitué à l'occasion de cette rencontre.

La première journée a été consacrée à la présentation des différents programmes de monitoring mis en place dans chaque parc et les méthodes employées dans le cadre de ces programmes. Cette phase très technique a permis de faire ressortir des différences d'interprétation mais aussi les réalités quotidiennes qui génèrent de telles différences. Ces échanges mettent à jour des approches différentes, dans les méthodes de travail employées. Pendant la 2ème journée, les participants ont mis en

place les bases pour l'élaboration commune d'une méthode de monitoring et les grandes lignes directrices pour la gestion des grands ongulés (spécialement sur les chamois).

Ces deux journées de travail se sont clôturées par la définition d'un protocole d'observation minimum commun pour tous les participants. La prochaine rencontre du groupe de travail thématique a été fixée en juin 98 dans le Parc National des Ecrins.

Site INTERNET du Réseau Alpin des Espaces Protégés

Le site INTERNET du Réseau est actuellement en création et sera opérationnel au premier semestre 1998. Nous attendons vos propositions sur d'éventuels liens que vous souhaiteriez intégrer dans ce site (liens vers des pages WEB de votre espace protégé ou d'organismes travaillant sur la protection des espaces naturels, etc). Dans la mesure du possible, veuillez nous les transmettre avant la fin janvier 1998. Nous vous prions également de nous transmettre vos adresses e-mail si vous souhaitez que celles-ci soient intégrées dans le site (forum de discussion et d'échange de données).

Echange de personnels entre espaces protégés

En 1997, le Réseau Alpin des Espaces Protégés a lancé l'idée d'un échange de « garde-moniteurs » ou « d'agents nature » auprès d'un certain nombre de parcs nationaux et régionaux. Quelques actions vont se concrétiser. Ainsi le Parc National des Hohe Tauern (A) et le Parc National des Ecrins procèdent à un échange de garde-moniteur en 1998 dans le cadre de leur jumelage. Les modalités ont été définies par les directions des deux parcs et le séjour portera sur environ 5 semaines. Le partenariat entre le Parc National de Berchtesgaden (D) et de la Vanoise prévoit des actions semblables et vise au-delà d'un échange de gardes, des séjours pour techniciens dans le parc partenaire respectif (SIG - cf. article de Josef Seidenschwarz).

Une autre initiative a été lancée par les parcs régionaux d'Orobie Valtelinesi (I), du Queyras et de la Chartreuse qui proposent des échanges de stagiaires travaillant sur l'accueil touristique afin d'élaborer à terme une formation commune sur ce thème conforme à l'esprit et à la mission des parcs régionaux.

Un problème commun se pose pour toutes ces initiatives : les barrières linguistiques. Ainsi on encouragera, dans un premier temps, les échanges entre personnels des parcs parlant la langue du partenaire avant d'arriver à établir des formules de formation linguistique (langues alpines) dans un avenir proche. Le Réseau Alpin propose à cette fin de constituer un groupe de travail international en 1998 afin de trouver un concept de formation linguistique, avec ses modalités de mise en pratique, spécifique pour les besoins des parcs.

Guido PLASSMANN
Réseau Alpin des Espaces Protégés
Parc National des Ecrins

Mouvement au Réseau

Franck Granzotto quitte l'équipe du réseau après une année de présence pour des raisons privées. Sa disponibilité et son souci de rigueur ont été précieux et certaines avancées du Réseau lui doivent beaucoup. Il reste relié à nous grâce à Internet et au site du Réseau qui est un peu sa création. Emmanuelle Brancz lui succède. Elle a déjà travaillé au Centre d'Ecologie alpine de Trente en Italie et termine

actuellement un travail pour la CIPRA à Schaan au Liechtenstein. Elle connaît bien le Réseau pour lequel elle a suivi la mise en place de la typologie. Maîtrisant l'allemand, l'italien et bien sûr le français, sa langue d'origine, elle sera une interlocutrice de choix pour l'ensemble des acteurs du Réseau.

Coopération internationale entre les parcs nationaux des Hohe Tauern et des Ecrins

Les parcs nationaux des Hohe Tauern (Autriche) et des Ecrins (France) ont mis en place, dans leurs territoires respectifs, un programme de développement rural, dans le cadre de l'initiative communautaire LEADER II (1994-1999). Ils souhaitent engager une coopération sur le thème du maintien des paysages culturels.

Dans les Ecrins, le paysage culturel est moins associé à des lieux historiques, ou à forte valeur culturelle, qu'à des pratiques ancestrales, témoins de l'adaptation des pratiques rurales aux conditions morphologiques et climatiques difficiles des siècles durant. Les paysages culturels sont emblématiques par rapport à la culture rurale et montagnarde dont le territoire a hérité : anciennes terrasses de cultures d'altitude, bocages d'altitude...

Aujourd'hui, ces paysages emblématiques risquent de disparaître, faute de temps et de retombées économiques pour les entretenir. Malgré un intérêt croissant des autorités publiques, nationales et européennes, pour l'entretien de ces paysages (avec notamment le soutien des mesures agri-environnementales), les autorités locales souhaitent rechercher des solutions alternatives et pérennes pour la gestion de ces espaces.

Un enjeu à l'échelle de l'Arc alpin...

Comment maintenir ces paysages ?

De quelle manière le maintien d'un paysage culturel peut-il être valorisé ? Quels sont les débouchés économiques possibles ? Des pistes de recherche sont évoquées : fournir les chaudières des écoles locales en bois de chauffage, monter des bourses au bois, valoriser par une marque ou un label la production issue de ces espaces emblématiques, réfléchir sur les systèmes d'exploitation agricole afin de rendre les agriculteurs plus disponibles pour l'entretien des haies, valoriser ces espaces par la découverte (circuits...).

En sortant des contextes locaux, en s'ouvrant sur d'autres expériences et d'autres points de vue, les acteurs ruraux pourront apprécier la valeur de leur territoire, expérimenter de nouvelles activités qui, directement ou indirectement, auraient pour incidence le maintien des paysages culturels. C'est l'ambitieux pari que se donnent les partenaires consulaires, les professionnels, les collectivités locales et les parcs nationaux dans le cadre de cette future coopération transnationale.

Brindille SOUBRANE
Service Aménagement
Parc National des Ecrins

Projet ECOPARC

Les parcs nationaux du Triglav (SLO), des Hohe Tauern (A) et des Ecrins (F) ont répondu à un appel d'offre de l'Union Européenne portant sur la coopération externe (avec les pays de l'Europe Centrale ou de l'Est ne faisant pas partie de l'Union) dans le cadre du programme européen d'ECOS-OUVERTURE.

Les trois parcs proposent un programme d'actions visant à l'amélioration des méthodes de travail des collectivités territoriales et des gestionnaires des parcs nationaux en vue d'une meilleure valorisation du tourisme de découverte au sein d'un développement économique durable. Les différents champs de travail

concernent surtout : un diagnostic du potentiel de développement local, l'expérimentation de nouvelles démarches d'implication des populations locales, des aides à la restructuration des sentiers de randonnée, des expositions communes des trois parcs dans leurs pays respectifs et l'amélioration de l'offre touristique des refuges et des gîtes d'étapes. La commission décidera dans le premier semestre 1998 si elle veut donner suite à ces propositions.

V

I

E

D

U

R

E

S

E

A

U



Adresses utiles : les Parcs naturels italiens

Dans cette rubrique le Réseau Alpin des Espaces Protégés met à votre disposition différentes adresses utiles .
Dans ce numéro vous trouverez les adresses de tous les Parcs Naturels italiens faisant partie de la Convention Alpine.



PARCO NATURALE ALTA VALSESIA
Marilena Carmellino
35 Corso Roma
I - 13019 VARALLO SESIA (VC)
Tel : 0039/(0)163/54 680
Fax : 0039/(0)163/54 680

PARCO DELL' ADAMELLO
Sig. Assessore Buonasigni
7 Via Moro
I - 25043 BRENO (BS)
Tel : 0039/(0)364/32 00 28
Fax : 0039/(0)364/22 629 ou 22 544

**PARCO NATURALE PINETA DI
APPIANO GENTILE E TRADATE**
Guido Pinoli
11 Via Manzoni
I - 22070 CASTELNUOVO BOZENTE (CO)
Tel : 0039/(0)31/98 84 30
Fax : 0039/(0)31/98 82 84



**PARCO NATURALE ALTA VALLE PESIO
E TANARO**
Patricia Grosso
34 Via S. Anna
I - 12013 CHIUSO PESIO (CN)
Tel : 0039/(0)171/73 40 21
Fax : 0039/(0)171/73 51 66

PARCO DELL'ALTO GARDA BRESCIANO
Sig. Assessore Antonio Bontempi
32 Via Oliva
I - 25084 GARGNANO (BS)
Tel : 0039/(0)365/71 449 ou 72 108
Fax : 0039/(0)365/72 585

NATURPARK FANES-SENNES PRAGS
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



**PARCO NATURALE DEL GRAN BOSCO DI
SALBERTRAND**
Elio Pulzoni
7 Via Monginevro
I - 10050 SALBERTRAND (TO)
Tel : 0039/(0)122/85 47 20
Fax : 0039/(0)122/85 47 20

PARCO CAMPO DEI FIORI
Giancarlo Bernasconi
2 Via Piave
I - 21030 BRINZIO (Varese)
Tel : 0039/(0)332/43 53 86
Fax : 0039/(0)332/43 54 03

NATURPARK MONTE CORNO
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



PARCO NATURALE LAGHI DI AVIGLIANA
Claudio Rolando
20 Piazza Conte Rosso
I - 10051 AVIGLIANA (TO)
Tel : 0039/(0)11/93 13 000
Fax : 0039/(0)11/93 28 055

PARCO DEI COLLI DI BERGAMO
Lélio Pagani
12 Via Pradello
I - 24121 BERGAMO
Tel : 0039/(0)35/22 55 89
Fax : 0039/(0)35/24 06 63

NATURPARK PUEZ-ODLE
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



PARCO NATURALE MONTE AVIC
Massimo Bocca
164 Localita Fabbria
I - 11029 CHAMPDEDRAZ
Tel : 0039/(0)125/96 06 43
Fax : 0039/(0)125/96 06 43

PARCO NATURALE MONTE BARRO
Mauro Villa
4 Via P. Vasena
I - 22040 SALA AL BARRO (LC)
Tel : 0039/(0)341/54 22 66 ou 24 01 93
Fax : 0039/(0)341/24 02 16

NATURPARK RIESENFERNERGRUPPE
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



PARCO NATURALE MONTE FENERA
Giuliano Cartaran
2 Via Martiri, Frazione ARA
I - 28075 GRIGNASCO
Tel : 0039/(0)163/41 84 34
Fax : 0039/(0)163/41 84 34

**PARCO NATURALE MONTEVECCHIA E
VALLE DE CURONE**
Michele Cereda
c/o Municipio 9 via B.Donzelli
I - 22050 MONTEVECCHIA (CO)
Tel : 0039/(0)39/993 03 84
Fax : 0039/(0)39/993 06 19

NATURPARK SCHLERN (SCILIAR)
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



PARCO NATURALE VAL TRONCEA
Michele Ottino
2 rue Nazionale, Rivet
I - 10060 PRAGELATO (TO)
Tel : 0039/(0)122/788 49
Fax : 0039/(0)122/788 49

PARCO OROBIE DI BERGAMASCHE
8 Via Tasso (Amministrazione Provinciale di Bergamo)
I - 24100 BERGAMO
Tel : 0039/(0)35/38 74 02 ou 38 74 30
Fax : 0039/(0)35/23 52 37

**NATURPARK SEXTNER DOLOMITEN
(DOLOMITI DI SESTO)**
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



PARCO NATURALE ORSIERA ROCCIAVRÈ
Laura Castagneri
51 Via Piacciotti
I - 10094 GIAVENO
Tel : 0039/(0)11/93 64 080
Fax : 0039/(0)11/93 64 265

PARCO DELLE OROBIE VALTELLINESI
Patrizio Del Nero
36 Via Valeriana
I - 23100 SONDRIO (SO)
Tel : 0039/(0)342/21 12 36
Fax : 0039/(0)342/21 02 26

**NATURPARK TEXELGRUPPE
(GRUPPO DI TESSA)**
Arthur Kammerer
21 C. Batististr.
I - 39100 BOZEN
Tel : 0039/(0)471/99 43 00
Fax : 0039/(0)471/99 41 73



PARCO NATURALE ADAMELLO
BRENTA
Arrigo Franceschi
12 Via Nazionale
I - 38080 STREMO (TN)
Tel : 0039/(0)465/80 46 37
Fax : 0039/(0)465/80 46 49

PARCO NATURALE PANEVEGGIO-
PALE DI SAN MARTINO
Ettore Sartori
Villa Welsperg 2 Via Castelpietra
I - 35054 TONADICO
Tel : 0039/(0)439/64 854
Fax : 0039/(0)439/76 24 19

PARCO NATURALE DELLE
DOLOMITI D'AMPEZZO
Michelle Da Pozzo
1 Via del Parco
I - 32043 CORTINA D'AMPEZZO (BL)
Tel : 0039/(0)436/22 06
Fax : 0039/(0)436/22 69

PARCO NATURALE LESSINIA
Fransesca Musola
41 Via C. di Cozzi
I - 37124 VERONA
Tel : 0039/(0)45/91 51 55
Fax : 0039/(0)45/91 59 70

PARCO NATURALE DELLE
DOLOMITI FRIULANE
Graziano Danelin
Via V. Emanuele
I - 33080 CIMOLAI (PN)
Tel : 0039/(0)427/873 33
Fax : 0039/(0)427/877 900

PARCO NATURALE DELLE
PREALPI GIULIE
Sara Fadi
Via Roma
I - 33010 RESIA-UDINE
Tel : 0039/(0)433/53 534
Fax : 0039/(0)433/53 392

PARCO NATURALE ALPE VEGLIA E
ALPE DEVERO
Ivano De Negri
2 Via Castelli
I - 28039VARZO (VB)
Tel : 0039/(0)324/72 572
Fax : 0039/(0)324/72 790

PARCO NATURALE DELLE ALPI
MARITIME
Patrizia Rossi
5 Corso Dante Livio Bianco
I - 12010 VALDIERI (CN)
Tel : 0039/(0)171/97 397
Fax : 0039/(0)171/97 542

**Nous vous prions de bien vouloir nous
informer sur les changements de
vos coordonnées.**

Adresses utiles : les Parcs naturels régionaux français

Vous trouverez ci-dessous les adresses de tous les Parcs naturels régionaux français faisant partie de la Convention Alpine.

PARC NATUREL RÉGIONAL
DE CHARTREUSE
Anne Pisot
Maison du Parc
F - 38380 St PIERRE DE CHARTREUSE
Tél. : 0033/(0)4/76 88 75 20
Fax : 0033/(0)4/76 88 75 30

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU LUBERON
Jean Grégoire
60 Place Jean Jaurès
BP 122
F - 84404 APT cedex
Tel : 0033/(0)4/90 04 42 00
Fax : 0033/(0)4/90 04 81 15

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU QUEYRAS
Christian Grossan
Avenue de la Gare
BP 3
F - 05600 GUILLESTRE
Tel : 0033/(0)4/92 45 06 23
Fax : 0033/(0)4/92 45 27 20

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU VERCORS
Gisèle Telmon
Chemin des Fusillés
BP 14
F - 38250 LANS-EN-VERCORS
Tel : 0033/(0)4/76 94 38 26
Fax : 0033/(0)4/76 94 38 39

PARC NATUREL RÉGIONAL DU MASSIF
DES BAUGES
Michel Sommier
Maison du Parc
F - 73630 LE CHATELARD
Tel : 0033/(0)4/79 54 86 40
Fax : 0033/(0)4/79 54 88 97

PARC NATUREL RÉGIONAL
DU VERDON
Serge Menicucci
Hôtel de Ville
BP 14
F - 04360 MOUSTIER Ste. MARIE
Tel : 0033/(0)4 92 74 63 95
Fax : 033/(0)4 92 74 63 94

Entre Valais et Bauges ...

Une délégation d'élus et de techniciens du Valais suisse a été reçue les 4 et 5 juillet dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges (France, Savoie et Haute-Savoie).

Leur objectif était de rencontrer élus et équipe du Parc, afin de se familiariser avec les méthodes de travail et les objectifs d'un parc naturel régional, à travers l'exemple d'un des plus récents parcs naturels régionaux français. Cette visite s'inscrivait dans le processus de réflexion de nos amis valaisans pour élaborer un mode de gestion original pour les espaces naturels de la région de Sierre. Après une visite dans la Réserve Nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges, située au cœur du Parc, la délégation a rencontré sur le terrain les propriétaires fonciers du site de la tourbière des Creusates, qui mènent avec les scientifiques une action exemplaire de gestion concertée de ce biotope très sensible.

Les échanges ont aussi porté sur un plan plus culturel, avec la visite d'une coopérative fromagère produisant la fameuse Tomme des Bauges et une dégustation comparée des vins suisses et des vins de la Savoie.

Michel SOMMIER

Directeur

Parc naturel régional du Massif des Bauges

Rencontres de Chambéry en juin 1998

Les parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges organisent les 3 et 4 juin 1998, en collaboration avec la Ville de Chambéry et le Parc National de la Vanoise une conférence internationale sur le thème :
« Tourismes et espaces protégés - Cohérence avec le projet du territoire ».

Le Réseau Alpin des Espaces Protégés assurera la coordination au niveau international et constituera un comité de pilotage. La conférence aura lieu au centre de congrès « Le Manège » de Chambéry.

Les principaux points prévus concernent le tourisme et ses impacts économiques et environnementaux, l'image des espaces protégés pour le développement économique ainsi que l'appropriation de ce développement par les acteurs et la population locale. Des informations plus détaillées seront données dans le prochain numéro du bulletin.

La typologie des espaces protégés alpins

La première tranche des travaux sur une typologie des espaces protégés alpins s'est terminée cette année.

Il s'agit d'un aperçu exhaustif de toutes les formes de protection spatiale dans les différents pays alpins qui devrait rendre plus transparent les politiques de protection des espaces dans l'Arc Alpin. Cette phase du travail a consisté à collecter des données relatives aux espaces protégés dans tous les pays signataires de la Convention Alpine (lois, définitions, périmètres...).

Ces données ont été complétées par des entretiens avec les espaces protégés disposant d'une gestion propre et par des visites sur place. Un premier document doit être validé par les instances compétentes et responsables des différents pays alpins. Il vous sera adressé prochainement pour information et correction avant son édition et diffusion élargie.

A

C

T

U

A

L

I

T

E

S

S

Atelier Bouquetin

Le Parc National du Grand Paradis a organisé le 27 novembre 1997, en collaboration avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés, un atelier de travail sur le bouquetin. Cet atelier a rassemblé une bonne vingtaine de spécialistes de cette espèce venus de tous les pays alpins. Un des objectifs de cette manifestation était de renforcer les échanges et la coopération en matière de recherche et d'observation sur cette espèce au niveau transalpin et de contribuer ainsi aux travaux du groupe « Stambecco Europa ». La

rencontre a permis d'aborder les questions de l'origine, de l'histoire et de la situation actuelle du bouquetin dans les différents sites alpins, les méthodes de marquage et de capture dans les différents pays ou parcs ainsi que les méthodes de comptage et de suivi des colonies. Un compte rendu plus complet avec les résultats de ce workshop est prévu pour le prochain numéro du bulletin.

Le Mot de Bienvenue

Photo : Parc National Gran Paradiso



E

T

I

A propos de la Deuxième Conférence Internationale des Espaces Protégés

Le Parc National du Grand Paradis est candidat pour l'organisation de la deuxième conférence internationale des espaces protégés des Alpes. Il a proposé sa candidature lors de la réunion du groupe de suivi international en mars 1997 à Bolzano (Italie) qui s'est félicité de cette initiative. Cette conférence internationale sera organisée en étroite coopération

avec le Réseau Alpin des Espaces Protégés. Elle se déroulera en octobre 1998 dans la région autonome du Val d'Aoste en accord avec le ministère de l'Environnement italien. Sa préparation sera accompagnée par un comité de pilotage international coordonné par le Réseau Alpin et débutera dès le mois de février 1998.

L

Publications

• « **Schauplatz Alpen - Gratwanderung in eine europäische Zukunft** ».

Ce nouvel ouvrage de Dominik SIEGRIST et de Peter GLAUSER présente différents problèmes actuels de l'espace alpin et l'évolution de cet espace en matière économique, sociale et écologique. Illustré avec de nombreux schémas et des exemples concrets. (Rotpunktverlag, Zürich 1997, 205 pages, ISBN 3-85869-133-X)

• « **Mountains of the world - Challenges for the 21st century. A contribution to chapter 13, Agenda 21 : Mountain Agenda** ».

Document de 36 pages, illustré avec de nombreuses photos qui contribue à sensibiliser à l'importance des écosystèmes montagnards pour la planète, conformément aux exigences de la déclaration de Rio (agenda 21, chapitre 13). B. MESSERLI, Université de Berne - Suisse (recherche sur les écosystèmes montagnards) et J.D. IVES. Ed. Parthenon, London, New York, 1997, 36 pages.

• « **Good Practice Guide : Schutzgebietsbetreuung in Österreich** ».

Publication du Club Alpin autrichien présentant différentes formes d'espaces protégés dans la République alpine en donnant des exemples de modes de gestion. Günter JARITZ, Innsbruck 1997, 64 pages.

• « **Nationalpark Berchtesgaden** ».

Deuxième journal du parc contenant des articles sur la flore, la limnologie, la faune et les actions du parc. Il traite aussi bien les aspects de protection dans la zone centrale que les aspects culturels du pays de Berchtesgaden. A commander au Parc National de Berchtesgaden, N°2/1997, 24 pages.

• « **Parc naturel régional du Vercors** ».

Numéro 27 du journal du parc traitant les dossiers actuels ainsi que la programmation pluriannuelle du parc. A commander au Parc naturel régional du Vercors, N°27/1997, 16 pages.

• « **L'estive** ».

Numéro spécial du Parc National de la Vanoise sur la fréquentation touristique (basé sur une étude de fréquentation 1996). A commander au Parc National de la Vanoise, 4 pages, format A3.

Remarque de la rédaction : la plupart des parcs publient des journaux régulièrement. Dans le cadre de ce bulletin, nous ne pouvons présenter qu'un certain nombre de ces publications à la fois. Il serait néanmoins intéressant de procéder à un échange régulier de ces documents entre parcs. Pour cela, il suffirait d'intégrer les adresses des parcs nationaux et régionaux publiés dans les bulletins n°1 et n°2/3 du Réseau dans vos fichiers de diffusion. Même si votre journal n'est pas édité en plusieurs langues, dans presque tous les parcs, il y a au moins une personne qui peut lire votre langue.

Rencontre et débats en Vanoise

A l'initiative du Parc National Suisse, les parcs nationaux des Alpes italienne, française et suisse se sont donnés rendez-vous le 12 décembre à Chambéry, au siège du Parc National de la Vanoise afin de traiter des questions relevant de l'accueil touristique, de sa valorisation, ses impacts et son intégration dans une économie à long terme. L'objectif principal de la journée est d'amorcer la réalisation d'actions renforçant la coopération transalpine en matière d'accueil touristique. Une telle démarche contribue aussi à mieux gérer les flux touristiques, également dans la perspective d'une interrogation sur le problème des transports évoqué dans le cadre de la Convention Alpine. Un groupe de travail s'est constitué et approfondira ces réflexions lors d'une prochaine réunion prévue. D'autres gestionnaires intéressés sont invités à intégrer ce groupe.

RESEAU ALPIN DES ESPACES PROTEGES

Parc National des Ecrins
c/o L.A.M.A.
17, rue Maurice Gignoux
38031 Grenoble Cedex
Tél. : 0033/ (0) 4 76 63 59 46
Fax : 0033/ (0) 4 76 63 58 77
e-mail : pguido@iga.ujf-grenoble.fr

Directeur de publication : Philippe Maigne

Coordination : Guido Plassmann

Conception : Franck Granzotto

Edition : Franck Granzotto

Ont participé à ce numéro :

Mario Belloli, Fulvio Genero, Franck Granzotto, Christian Grossan, Arthur Kammerer, Jérôme Laurent, Luca Malesani, Patrick Ollier, Parc National Kalkalpen, Guido Plassmann, Josef Seidenschwarz, Michel Sommier, Brindille Soubrane, Dominique Voynet.

Edité avec le concours du **Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, la Région Rhône-Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc National des Ecrins.**

Publié en Allemand, Français, Italien.
N° ISSN en cours.

A

U

T

C

A